

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****16 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le dix mai deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK et Huguette MAUDUIT, et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint^s au Maire,
Mmes Florine CHAUDAT DULBECCO, Brigitte BESQUENT et Lucile TESTE et MM Patrick DEBOISE, Serge DARCISSAC, Didier LEMOINE, Philippe PARENT et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.

Etai^{ent} excusées : Mme Brigitte ROILAND donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
Mme Lydia PULUR DESGROPPES donne pouvoir à M. Philippe PARENT
Mme Anne-Sophie FRANCOIS

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 25 avril 2019 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Patrick DEBOISE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Catherine LANDRY, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2019-05-030**1°) Tours Métropole Val de Loire – approbation des transferts de charges pour 2019 entre la Commune et la Métropole**

Il est rappelé que notre commune, en qualité de membre de la métropole « Tours Métropole Val de Loire », siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la métropole et ses communes membres, suite aux compétences que notre commune a transférées à la métropole. Le représentant de la Commune à cette instance est Monsieur Patrick Chalon, Maire.

Au titre de l'exercice 2019, la CLET s'est réunie le 18 février 2019. Ses conclusions sont réunies dans un rapport annuel et une annexe financière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- APPROUVE le montant des transferts de charge pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

Délibération n° 2019-05-031**2°) Décision modificative n°2**

La commission finances réunie le 6 mai 2019 propose une décision modificative destinée à prendre en compte des dépenses non prévues au budget : changement de prestataire logiciel mairie, réparation d'un aspirateur, achat d'un nouveau tableau numérique interactif (TNI) suite à l'obtention de la subvention ENIR. Ces dépenses seront financées grâce à des subventions non inscrites au budget mais notifiées depuis.

A propos du filet pare-ballons, Régis Salic souhaite obtenir d'autres devis avant de valider la proposition de Sit'Equip.

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Opération 10018 Ecole élémentaire					
		BP 2019	DM2	BP 2019 + DM2	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 250,00 €	4 250,00 €	8 500,00 €	TNI
Opération 10002 -Voirie et espaces verts					
2128	Installation de voirie	6 400,00 €	820,00 €	7 220,00 €	Chemin du Clos et ZA Queue de Merluche
Opération 10003 -Bâtiments et équipements sportifs					
2128	Installation de voirie	49 276,16 €	2 700,00 €	51 976,16 €	Filet city park
Opération 15 - Mairie					
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 450,00 €	14 100,00 €	15 550,00 €	Switch mairie(200 €) , téléphones mobiles (76 €), Logiciels (3 000 €) + frais divers (2 800 €) + serveur (8 000 €)
Opération 10016 - Espace de La Maurière					
2158	Autres installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	1 000,83 €	1 000,83 €	BAES La Maurière (193 €) + réparation autolaveuse (807,11 €)
Opération 10019 Restaurant scolaire					
2135	Installations générales, agencements, aménagements des	4 160,00 €	600,00 €	4 760,00 €	Servomoteur (331,99 €) et kit électrode allumage (267,13 €)
Chapitre 041 - opérations patrimoniales					
21312	Bâtiments scolaires	0,00 €	96,00 €	96,00 €	Régularisation inventaire
2138	Autres constructions	0,00 €	19 299,84 €	19 299,84 €	
2128	Aménagement de terrains	0,00 €	383,04 €	383,04 €	
Opération 10017 - Ecole maternelle Olympe de Gouge					
2135	Installations générales, agencements,	1 932,00 €	-1 932,00 €	0,00 €	
020 - Dépenses imprévues					
20	Dépenses imprévues	0,00 €	50 383,17 €	50 383,17 €	
TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT			91 700,88 €		
RECETTES INVESTISSEMENT					
13 - subventions d'investissement					
		BP 2019	DM2	BP 2019 + DM2	
1321	Etat	167 412,00 €	3 371,00 €	170 783,00 €	Subvention TNI
1323	Département	0,00 €	68 551,00 €	68 551,00 €	FDSR 2019
Chapitre 041 - opérations patrimoniales					
2031	Frais d'études	0,00 €	18 696,00 €	18 696,00 €	Régularisation inventaire
2033	Frais d'insertion	0,00 €	1 082,88 €	1 082,88 €	Régularisation inventaire
TOTAL DM RECETTES INVESTISSEMENT			91 700,88 €		

Délibération n° 2019-05-032**3°) Cession d'une partie de la parcelle AD 382**

Monsieur le Maire expose la demande M. Blondeau souhaitant se porter acquéreur une bande de terrain issue de la parcelle AD 382 d'environ 80 m². Cette bande jouxte sa propriété et lui permettra de créer une place de stationnement.

Dans la mesure où la parcelle est située en zone UB, Monsieur le Maire propose de fixer la cession à hauteur de 30 € le mètre carré étant entendu que les frais de bornage et de géomètres seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le principe de la cession à M. Blondeau au prix de 30 /m².
- PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de bornage et de notaire.
- DIT que le prix définitif sera fixé à réception du rapport du géomètre.

Délibération n° 2019-05-033**4°) Droit de chasse**

Monsieur le Maire indique que M. Serge Gibeaud bénéficie d'un droit de chasse sur le parc des Grillets depuis 2002. Ce droit n'autorise pas la chasse sur le parc mais permet toutefois à son titulaire d'augmenter le nombre d'animaux prélevés sur les parcelles voisines et d'assurer ainsi la gestion du gibier.

Pour la saison 2019-2020, il propose au conseil municipal de renouveler ce droit de chasse et d'en fixer le prix à raison de 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 3 abstentions et 1 vote contre

- ACCORDE un droit de chasse sur le parc des Grillets à M. Serge Gibeaud pour la saison 2019-2020
- FIXE ce droit à 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

Délibération n° 2019-05-034**5°) Création d'un emploi permanent**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33/35^{ème} afin d'assurer les fonctions de direction de l'ALSH ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 33/35^{ème}.
- INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

6°) Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2019-013 du 26 février 2019

Conclusion d'un MAPA de fourniture et d'entretien d'articles d'hygiène

Décision n°2019-014 du 12 mars 2019

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – restauration de la voute lambrissée de l'église Saint Etienne

Décision n°2019-015 du 18 mars 2019

Conclusion d'un marché à procédure adaptée - contrat de location maintenance de 4 photocopieurs

Décision n°2019-016 du 26 mars 2019

Plan de financement pour la réfection de l'installation campanaire de l'église Saint Etienne

Décision n°2019-017 du 4 avril 2019

Plan de financement des luminaires de la salle Ronsard

8°) Informations et points divers

Tours Métropole Val de Loire

- Présentation du rapport d'activités le 1^{er} juillet 2019 à 18h30.

Travaux / urbanisme

- Eglise Vieux Bourg : les travaux sont en voie de finition. Une intervention sur les cloches est également programmée pour rétablir le tintement des cloches.

Maison médicale :

- En collaboration avec les médecins de la commune, une réflexion est engagée sur la création d'une maison médicale. La région et l'ARS sont susceptibles de subventionner le projet.

Jeunesse :

- La fête du RAM aura lieu le 14 juin à la salle Ronsard
- Une fête champêtre organisée par le service jeunesse et l'APES aura lieu le 28 juin.

Culture :

- L'Art en Troglo se déroulera le week-end des 18 et 19 mai. Didier Morissonnaud salue l'implication des services techniques dans l'organisation matérielle de la manifestation.
- L'exposition Hors les Murs du CCCOD sera exposée au Manoir d'Andigny.
- Rencontre avec l'écrivain Marie-Hélène LAFON (CICLIC) organisée par les bibliothécaires le 25 juin 2019.
- Réunion des présidents d'association le 6 juin

Intervention Philippe Parent :

- Philippe Parent s'interroge sur les réponses reçues à la mairie concernant l'organisation de la réunion publique d'informations sur la vie municipale. 6 personnes souhaitent participer. Patrick Chalon envisage de l'organiser à l'automne prochain.

La séance est levée à 20h30.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2019-05-030

Tours Métropole Val de Loire – approbation des transferts de charges pour 2019 entre la Commune et la Métropole

Délibération n° 2019-05-031

Décision modificative n°2

Délibération n° 2019-05-032

Cession d'une partie de la parcelle AD 382

Délibération n° 2019-05-033

Droit de chasse

Délibération n° 2019-05-034

Création d'un emploi permanent

Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2019-013 du 26 février 2019

Conclusion d'un MAPA de fourniture et d'entretien d'articles d'hygiène

Décision n°2019-014 du 12 mars 2019

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – restauration de la voute lambrissée de l'église Saint Etienne

Décision n°2019-015 du 18 mars 2019

Conclusion d'un marché à procédure adaptée - contrat de location maintenance de 4 photocopieurs

Décision n°2019-016 du 26 mars 2019

Plan de financement pour la réfection de l'installation campanaire de l'église Saint Etienne

Décision n°2019-017 du 4 avril 2019

Plan de financement des luminaires de la salle Ronsard